

COMMUNE D'ETTERBEEK
Aménagement du Territoire
M. Javier GAMEIRO
Avenue d'Auderghem, 113-117
1040 ETTERBEEK

V/Réf : U2013/US/9065
N/Réf. : AVL/KD/ETB-2.177/s.537
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : ETTERBEEK. Avenue de Tervueren, 80. Agrandissement et transformation d'un immeuble mixte. Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.
Dossier traité par M. J. Gaveiro.

En réponse à votre lettre du 17 avril 2013, en référence, reçue le 29 avril, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 15 mai 2013.

La demande vise l'agrandissement et la transformation d'un bien qui se situe dans la zone de protection du n°64, avenue de Tervueren, classé comme monument pour certaines parties par l'arrêté du 04/12/97. La maison concernée a été construite par l'architecte H. Schoeps en 1899 en style éclectique et présente un intérêt sur le plan patrimonial. Elle est reprise dans l'inventaire du patrimoine immobilier de la Commune d'Etterbeek.

Les travaux prévoient notamment l'ajout d'une grille clôturant la zone de recul, le remplacement des châssis en PVC et en aluminium de la façade avant par de nouveaux châssis en bois, le réaménagement intérieur ainsi que la construction d'une annexe en façade arrière.

A l'examen des plans, il apparaît que les interventions projetées auraient peu d'impact sur le bien protégé situé à proximité. Les interventions projetées (placement d'une grille, extension à l'arrière) constituent un enjeu plutôt urbanistique que patrimonial. Il revient à la Commission de concertation de s'assurer que les travaux contribuent au bon aménagement des lieux. Le remplacement des châssis constituera une amélioration de la situation existante. S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques complémentaires sur le projet (soigner les détails de la nouvelle grille).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Fr. Cordier (par mail Mmes Fr. Cordier, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. H. Lelièvre et Ph. Piéreuse) ;
- A.A.T.L. – D.U. : Mme V. Henry.